

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification de la préparation

Nom du produit :

VAPORISATEUR OPTINETT

1.2 Identification de la Société

SI INTERNATIONAL
3750, Avenue JULIEN PANCHOT
BP 424
66004 PERPIGNAN CEDEX

Tel : 04.68.85.63.99
Fax : 04.68.85.65.85
contact@si-international.fr



2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Vaporisateur rempli d'un liquide contenant de l'alcool Isopropylique :

Alcool Isopropylique : N° CAS : 67-63-0
Symbole de danger : Xi (Irritant) F (Facilement Inflammable)
Phrases de risques : R11 – R36 – R67

Concentration en alcool Isopropylique des vaporisateurs : 19%

Point éclair du liquide : environ 33°C
Classement : Inflammable

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Effets sur la santé

Possibilité d'irritation des yeux, des voies respiratoires.

3.2 Risques physiques

Risques d'inflammation négligeables.

3.3 Risques pour l'environnement

Possibilité d'effets dangereux pour la vie aquatique.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Inhalation

Inhalation chronique d'alcool Isopropylique : éloigner le sujet de la zone concernée. Appeler un médecin si nécessaire.

4.2 Contact avec la peau

Contact chronique avec l'alcool Isopropylique : nettoyer les zones du corps concernées avec du savon ou un détergent léger si nécessaire.

4.3 Contact avec les yeux

Laver avec de l'eau ou du liquide physiologique. Appeler un spécialiste si nécessaire.

4.4 Ingestion

Si le sujet a envie de vomir, le pencher en avant et lui maintenir la tête au-dessous du niveau des hanches. Appeler un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Risques

Risques d'inflammation négligeables.

5.2 Moyens d'extinction recommandés

Poudres, mousses, dioxyde de carbone, eau.

5.3 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition thermique : oxydes de carbone

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions pour les individus

Eteindre les sources d'inflammation.

Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes de nettoyage

Absorber le liquide (chiffon, éponge, papier absorbant) et laisser sécher à l'air libre dans un endroit ventilé.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Conserver hors de portée des jeunes enfants.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas manger ni boire sur les lieux de travail.

7.2 Stockage

Stocker à l'abri de toute source d'ignition.

Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition

8.1.1 France : Alcool Isopropylique : VLE = 400 ppm (980mg/m³)

8.1.2 USA : Alcool Isopropylique : OSHA TWA = 400 ppm (980mg/m³)

8.2 Protection du personnel

8.2.1 Protection respiratoire

8.2.2 Protection des mains

Prévoir des gants de protection en cas de contacts fréquents.

8.2.3 Protection des yeux

Prévoir des lunettes de sécurité en cas de risques de contact.

8.2.4 Protection de la peau

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 <u>Aspect</u> :	liquide clair
9.2 <u>Odeur</u> :	alcool
9.3 <u>Point d'éclair</u> :	33 °C environ
9.4 <u>Densité (eau = 1)</u> :	0,96
9.5 <u>Densité de vapeur</u> :	non établi

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité

Produit stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.2 Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes.

10.3 Matières à éviter

Acides, matières combustibles, oxydants, bases, halogènes, peroxydes.

10.4 Produits de décomposition et sous-produits dangereux

La décomposition thermique du produit peut provoquer le dégagement d'oxydes de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Données toxicologiques

Alcool Isopropylique : DL 50 rat-oral : 5045 mg/kg

11.2 Effets sur la santé

Peut causer une légère irritation des yeux en cas de contact

11.2.1 Inhalation

Exposition aiguë : Possibilité d'irritation des voies respiratoires, de somnolence.

Exposition chronique : Possibilité d'irritation des voies respiratoires.

11.2.2 Contact avec la peau

Exposition aiguë : Possibilité de légère irritation.

Exposition chronique : Possibilité de dessèchement de la peau.

11.2.3 Contact avec les yeux

Exposition aiguë : Possibilité d'irritation et de conjonctivite.

Exposition chronique : Possibilité de conjonctivite.

11.2.4 Ingestion

Exposition aiguë : Possibilité de douleurs abdominales, nausées, vomissements, maux de tête.

Exposition chronique : Pas de données disponibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Données d'écotoxicité

Alcool Isopropylique

Poissons (Salvelinus Fontinalis) : CL 50 (mortalité) : 730 µg/l – 96 h

Invertébrés (Tetrahymena thermophyla) : CE 50 (biomasse) : 3142000 µg/l – 48 h
Algues (Chlorelle pyrenoidosa) : CE 50 (croissance) : 2200 µg/l – 96 h

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas rejeter le produit dans les égouts.
L'élimination du produit se fera conformément aux usages et réglementations locales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transports terrestres (ADR/RID)
produit non classé dangereux

14.2 Transports maritimes (IMDG)
produit non classé dangereux

14.3 Transports aériens (IATA-ICAO)
produit non classé dangereux

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations de la C.E.

Symboles et phrases établis selon les réglementations sur les substances et préparations dangereuses (88/379/CEE, 67/548/CEE, et addenda) :

15.1.1 Symboles

15.1.2 Phrases R

R10 : Inflammable

15.1.3 Phrases S

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S23 : Ne pas respirer les aérosols

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

15.2 Réglementations nationales

Se conformer aussi aux autres dispositions nationales applicables éventuellement au produit dans le pays de destination.

16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1 Sources des principales données utilisées dans la fiche

Base de données OHS, ELLIS, WEKA

Règlements internationaux de transport des matières dangereuses.

16.2 Date d'émission de la fiche de données de sécurité

Janvier 2008